



**PROVINCE DE QUÉBEC
MCR LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 557-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 4 596 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANG ST-
ISIDORE ET ST-ANDRÉ.**

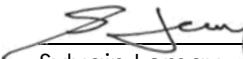
AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 16 janvier 2023, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 557-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 596 500 \$ pour des travaux de réfection des rang St-Isidore et St-André;

Que le règlement sera officiellement en vigueur le 17 janvier 2023;

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Hébertville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau;

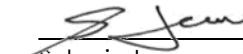
Donné à Hébertville, ce 17^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 17 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier